

LES ARDENNES DANS LA 2^{NDE} GUERRE MONDIALE

Episode 2 : Les Ardennes et le régime de Vichy



1W108

Les Ardennes en 1940

Le 10 mai 1940 l'Allemagne lance son offensive à l'Ouest. Les Ardennais se préparent à évacuer une partie du département. Ce départ avait été organisé dès 1938. Cependant en quelques jours les Ardennes se vident de sa population. C'est l'**EXODE**.

Le 22 juin 1940 la France signe l'**ARMISTICE**. Le territoire est découpé dès le 25 juin.



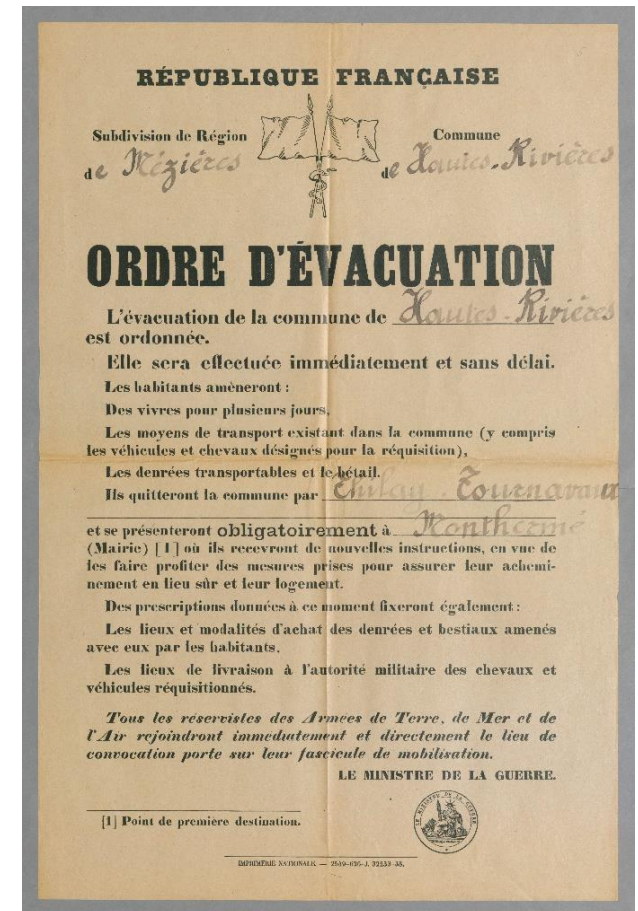
- 1) Localisez les Ardennes sur la carte.
- 2) Dans quelle zone se situent-elles ?

.....

- 3) Qu'est-ce que cela signifie pour la population ardennaise ?

.....
.....
.....

La « zone fermée » ou « **ZONE INTERDITE** » est séparée de la zone occupée par l'armée allemande par la ligne Nord-Est. Le retour des populations est officiellement interdit.



Cette affiche date de 1940.

4) Qui dirige le territoire occupé ?

5) Quel doit être le comportement des troupes allemandes vis-à-vis de la population française ?

6) A quelle condition ?

7) Les autorités françaises sont-elles maintenues ?

8) A quelle condition ?

9) Souligne dans le texte la phrase qui indique les sanctions en cas de refus d'obéissance

La zone interdite dépend donc de l'administration militaire allemande.

Cependant les lois du **REGIME DE VICHY** s'appliquent également dans les Ardennes.



74J14

Un chef : le Maréchal PETAIN



21FI_0159

10) Décrivez le personnage de Pétain (attitude, vêtements, regard).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

11) Quel est l'âge du maréchal Pétain en juin 1940 ?

.....

Bibliographie :

Philippe PETAIN est né le 24 avril 1856 dans le Pas-de-Calais dans une famille d'agriculteurs, marquée par le catholicisme.

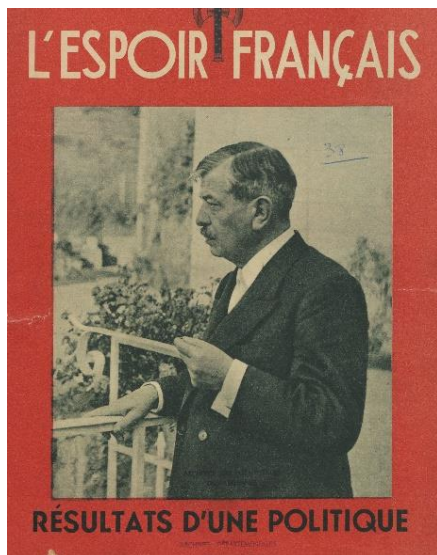
Il entre à Saint-Cyr (école militaire) en 1876. Il est nommé général le 31 août 1914. Il commande le front de Verdun en 1916. Il devient commandant en chef de l'armée française en 1917. Il est élevé à la dignité de Maréchal de France le 20 novembre 1918.

Il garde une influence importante tout au long de l'entre-deux-guerres dans l'élaboration de la politique française de défense nationale. Le 2 mars 1939 il est nommé ambassadeur de France en Espagne.

Il est désigné comme chef du gouvernement le 16 juin 1940.

Dès juillet 40, Pétain promulgue 4 « actes constitutionnels » qui lui permettent de concentrer le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Il met en place un **pouvoir autoritaire**.

Les principaux hommes politiques de Vichy :



Pierre Laval :

Il est né en 1883, dans le Puy-de-Dôme. Son père est artisan-aubergiste. Il devient avocat et député socialiste en 1914. A partir de 1925 il entre au gouvernement en tant de secrétaire d'Etat. Il est choisi par le Maréchal pour être vice-président du conseil du 23 juin au 13 décembre 1940. Il est à nouveau appelé comme chef du gouvernement du 18 avril 1942 à août 1944. Il est le maître

d'œuvre de la politique de collaboration avec l'Allemagne nazie. Condamné à mort le 9 octobre 1945, il est exécuté le 15 octobre.



François Darlan :

Il est né en 1881, dans le Lot-et-Garonne. Il est fils de ministre et officier de marine. Il devient ministre de la marine en juin 1940, puis à la suite de Laval vice-président du conseil et ministre des Affaires étrangères du 9 février 1941 au 16 avril 1942. Il est le dauphin du Maréchal jusqu'en novembre 1942. Présent à Alger lors du débarquement allié, il signe avec les Américains les accords de cessez-le-feu. Il est assassiné le 24 décembre 1942.

Les principaux préfets des Ardennes durant la période de l'occupation allemande sont les suivants :

- Edmond Pascal 1936-1941
- Pierre Philip 1941
- Marcel Daugy 1941-1942
- Robert Billecard 1942-1943
- Frantz Lambert 1944
- Marc Scaillierez 1944
- Georges Rastel 1944-1945

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

COMMUNE
d'Auvillers-les-Forges

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Auvillers, le 18 10 1940

Objet
Souscription en faveur des prisonniers de guerre et de leurs familles

Monsieur le Préfet

En réponse à votre circulaire en date du 30 août, je me permets de vous rappeler qu'en date du 22 juillet dernier, nous vous avons avisé qu'une souscription organisée par nos soins au profit des prisonniers de guerre et de leurs familles, avait produit dans notre commune la somme de 75 francs.

Nous avons adressé cette somme au Service de diffusion et avons reçu trois portraits du Maréchal Pétain dédiés au nom de la Commune d'Auvillers-les-Forges.

Veuillez agréer, M. le Préfet l'assurance de mes sentiments dévoués

Le Maire
Martiny

1W3_004

MINISTÈRE de l'INTERIEUR
Direction du Personnel, du Matériel & de la Comptabilité

ETAT FRANCAIS

Ref. N° 159 Bis. VICHY, le 9 Octobre 1940.

Le MINISTRE SECRETAIRE d'ETAT à l'INTERIEUR
à Messieurs les PREFETS.

Il m'apparaît souhaitable, pour répondre aux vœux exprimés par un grand nombre de français, que le portrait du Maréchal de France, Chef de l'Etat, orne les murs des salles des établissements publics, notamment les Préfectures et Mairies des Etablissements d'instruction, des Bureaux de poste.

Le Secrétariat Général du Chef de l'Etat a pu faire établir un portrait officiel de M. le Maréchal PETAIN suivant les modèles et aux conditions ci-après :

Photographie 50/65 (marge comprise) - Prix : 5 Frs.
Photographie 24/30 (marge comprise) - Prix : 2 Frs.

Les commandes devant être centralisées, vous voudrez bien me faire connaître, avant le 15 ^{Novembre} octobre 1940, le nombre d'exemplaires qui vous paraîtrait nécessaire pour doter du portrait du Chef de l'Etat les services publics de l'Etat, des Départements et des Communes placés sous votre autorité.

1W3_007

12) Par qui sont achetés les portraits ?.....

13) Qui paie ces achats ?.....

14) Où seront placés les portraits du Maréchal ?.....

Pétain, considéré comme un héros de la Grande Guerre développe le **culte de la personnalité**.

Le Maréchal reçoit des cadeaux, des lettres, des demandes de toute nature.

Monsieur,

Par lettre en date du 8 Juillet, M. le Préfet des Ardennes a demandé en votre nom, à M. le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat Français, d'accorder son parrainage à votre 10ème enfant.

Le Chef de l'Etat est sensible au sentiment qui inspire votre demande. Il ne lui est pas possible néanmoins d'y répondre favorablement en raison des nombreuses sollicitations du même genre qui lui sont adressées chaque jour; il s'est donné comme règle de n'accepter le parrainage qu'à partir du 14ème enfant vivant d'une famille.

Le Maréchal porte cependant un trop grand intérêt aux belles familles françaises comme la vôtre pour ne pas vous témoigner son affection; il me prie de vous adresser tous ses meilleurs voeux pour la prospérité de votre foyer.

Croyez, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur BAUDIER-COLLIGNON
à la CERLEAU (Ardennes)

1W106_004

15) Quel est le but de cette lettre ?

.....

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE MEZIERES

Canton de Fumay

Revin, le 7 Février 1942

Pierre FAURE, premier Adjoint
~~Le Maire~~ de la Ville de Revin

à Monsieur le Préfet des Ardennes

à MEZIERES
(Ardennes)

VILLE
DE
REVIN

objet :

Monsieur le Préfet,

Lorsque vous avez bien voulu honorer de votre présence la séance récréative qui a été donnée au début de l'année au profit du Secours National et de la Croix Rouge par la jeunesse de Revin, vous avez en même temps bien voulu accepter de transmettre à Monsieur le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat Français, le message que les enfants des Ecoles avaient décidé de lui faire parvenir.

L'élaboration de celui-ci a été assez longue puisqu'il a fallu soumettre les épreuves à un Jury et retenir celle qui semblait la plus digne de cet envoi. Voilà qui est chose faite maintenant, et je me permets de vous faire parvenir par pli séparé le texte de ce message en me remettant à vos bons soins pour son acheminement vers son auguste destinataire.

Je m'excuse du souci que vous donne cet envoi, vous remercie du soin que vous voudrez bien prendre de l'acheminer, et,

Je vous prie de bien vouloir trouver ici de la part de tous les enfants de Revin et de la Municipalité l'expression de notre total dévouement.

Pierre Faure

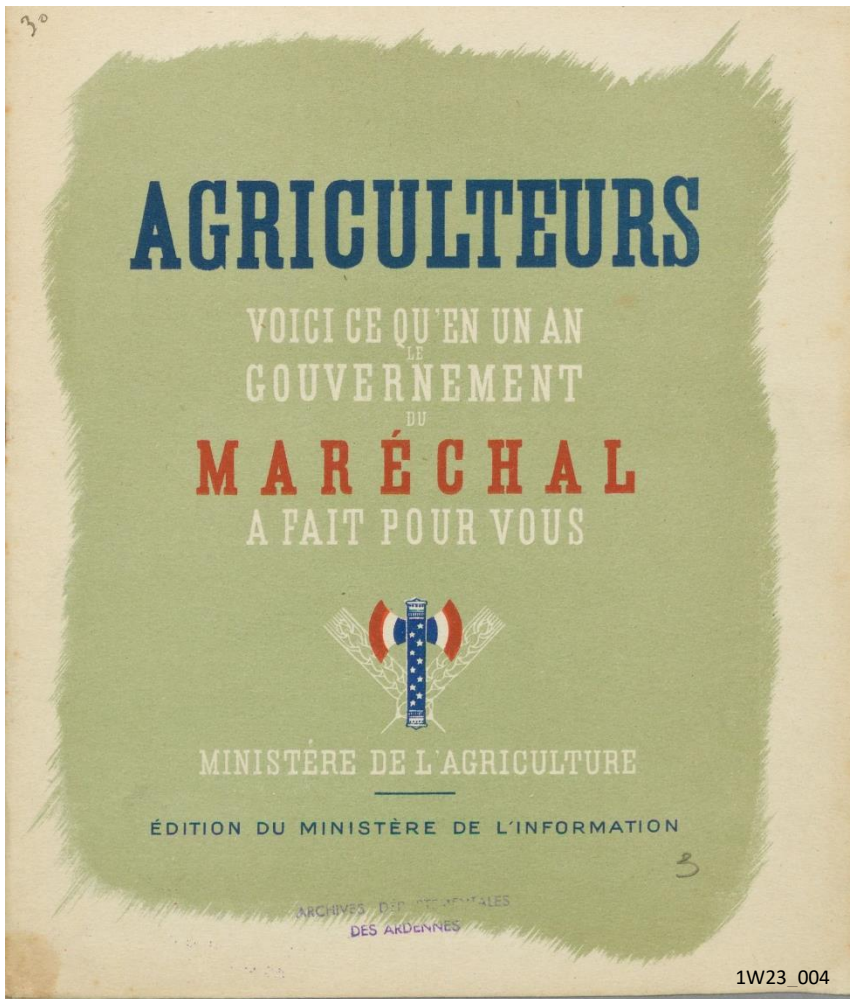
1W3_001

16) Qui écrit au Maréchal ?

.....

17) Entoure les expressions qui désigne Pétain ?

Des symboles



18) Quelles sont les principales couleurs utilisées sur cette affiche ?

19) L'objet représenté est une francisque.

Décris-le :

Le drapeau bleu-blanc-rouge symbolise le p.....
La francisque devient l'..... national. Elle est présente sur tous les papiers officiels. Elle est également une décoration attribuée par le régime de Vichy en tant que marque d'estime du maréchal.

D'autres symboles sont utilisés par le régime de Vichy comme la couronne de lauriers, le chêne.



La francisque est très souvent associée à la nouvelle devise du pays :

T.....

F.....

P.....

Pétain invite les Français à suivre une politique de « **révolution nationale** », une **politique réactionnaire**.

Le travail

Cette affiche a été réalisée par Eric CASTAEL en 1943.

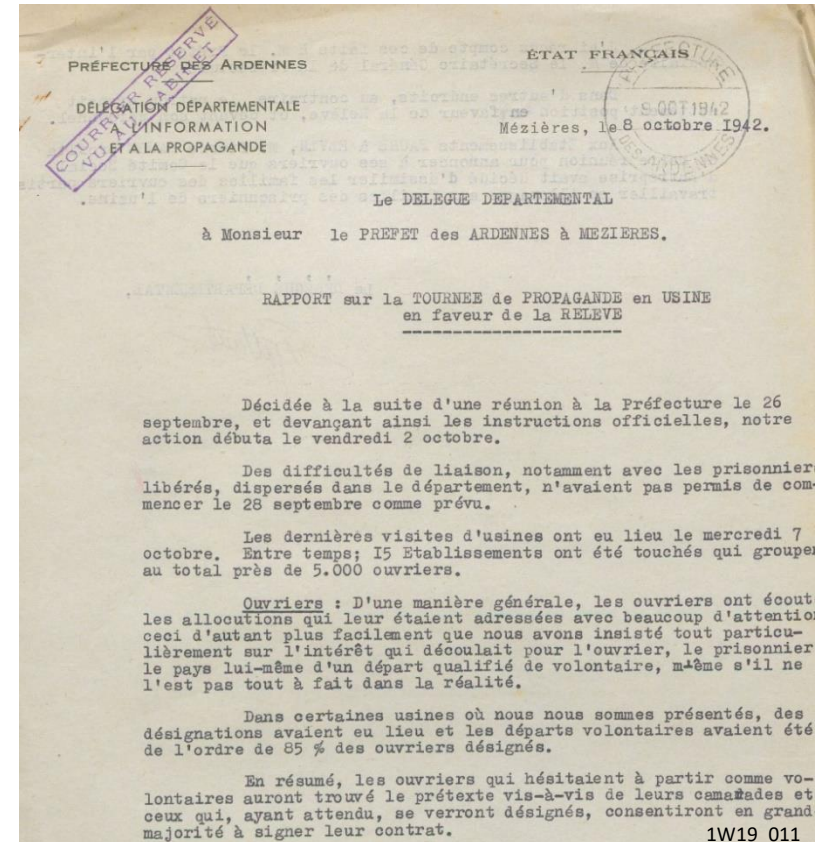


Descris le personnage, le paysage et le choix des couleurs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est la spécialité de ces travailleurs ?

.....
.....



Qu'est-ce que la Relève ?.....
.....

L'Allemagne connaît des revers militaires en URSS. Elle a besoin de main d'œuvre. La Relève est organisée pour répondre aux demandes allemandes de main d'œuvre. Dès septembre 1942, l'échec de la Relève amène Vichy à mettre en place une réquisition de main d'œuvre (250 000 ouvriers). Le STO (service de travail obligatoire) est voté le 16 février 1943. Il institue un service de travail de 2 ans en Allemagne.

1W150_007

LE PREFET DES ARDENNES communique :

Le Gouvernement a appelé, en application de la loi du 16 Février 1943 sur le Service Obligatoire du Travail les jeunes gens nés en 1920, 1921 et 1922, qui n'ont effectué aucun service militaire.

Les opérations de recensement ont eu lieu et un premier contingent de jeunes gens a été désigné pour effectuer tout ou partie de leur service, conformément aux réquisitions de main d'oeuvre des Autorités d'Occupation et afin de soulager ainsi la classe ouvrière sur laquelle ont pesé seule jusqu'ici ces prélèvements ; l'autre partie du contingent sera appelée ultérieurement à d'autres affectations.

Mais parmi ces jeunes gens un certain nombre, après avoir été recensés et avoir reçu avis de leur désignation n'ont pas obéi à leur convocation.

Ils se mettent ainsi dans une position d'insoumission et sont recherchés comme défaillants par la gendarmerie et la police française.

Un dernier appel est adressé de la manière la plus instante et la plus ferme à ces défaillants ainsi qu'à leurs parents. Si ces jeunes gens n'obéissent pas immédiatement à l'ordre d'appel, ils se verront appliquer de la manière la plus rigoureuse, indépendamment de leur affectation de travail, les sanctions judiciaires prévues par la loi du 16 Février 1943.

Qui doit partir ?

.....
Quelle est l'attitude des jeunes qui doivent partir ?

.....
Qui les recherche ?

.....
Que risquent-ils ?

Les Ardennes fournissent des contingents d'ouvriers métallurgistes. Les **réfractaires** entrent en résistance. En novembre 1942 les Ardennes doivent fournir 1565 spécialistes et 350 manœuvres. A la fin de l'année 2043 travailleurs sont partis dont 1763 spécialistes. Avec le STO, 1550 ouvriers supplémentaires doivent être fournis pour le 15 mars.

Des usines françaises travaillaient également pour le Reich.

Au total 600 000 hommes partent entre juin 1942 et août 1943 (+ 200 000 volontaires). La France devient l'un des pays contributeurs à l'effort de guerre nazi.

L'Etat français est le seul gouvernement européen à avoir livré ses travailleurs à l'Allemagne.

Comment est composée l'illustration ?

- 1^{er} plan :
-
- 2^{ème} plan :
-
- 3^{ème} plan :

Combien de personnes composent la famille :

- adultes
- enfants

Quel est le sentiment général du dessin ?

.....

.....

Phrase prononcée par Pétain le 25 juin 1940

1W23_002

“ Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal.”
“ LA TERRE ELLE, NE MENT PAS...”
MARECHAL PÉTAIN.

Elle nourrira vos enfants comme elle a nourri vos pères

Un pays où le nombre de ses habitants ; l'EMPIRE FRANÇAIS est loin d'atteindre la limite de ses possibilités de production : il lui faut des bras.

TRAVAILLEZ, PRENEZ DE LA PEINE, C'EST LE FONDS QUI MANQUE LE MOINS.
 La Fontaine avait raison.

Une famille nombreuse, améliore sa situation régulièrement, au fur et à mesure que les enfants arrivent en âge de produire à leur tour, de “gagner leur vie”. L'entreprise familiale est la formule la plus heureuse pour beaucoup d'exploitations : la ferme qu'une famille nombreuse “fait valoir” avec ses propres moyens rapporte toujours.

“L'agriculture familiale constitue la principale base économique et sociale de la France”.

MAIS ALORS, LA CAUSE RÉELLE DE NOTRE DÉNATALITÉ, QUELLE EST-ELLE DONC ?

C'est l'égoïsme : **Tout pour moi**, pense l'un ; **chacun pour soi**, dit l'autre, et l'on croit qu'avec un enfant on maintiendra mieux son patrimoine et qu'on diminuera ses soucis. **Or ce calcul est faux.** Paysan, tu le sais bien !

*Serais-tu donc moins courageux que ton père ou moins fort ?
 Aurais-tu peur de la vie ?*

Avec résolution et bonne humeur tu prendras ta part humaine de peine mais aussi ta large part de bonheur et de joies.

PAYSAN, TU RÉPONDRA PRÉSENT.

**UNE TERRE SANS ENFANTS EST UNE SUCCESSION
 OUVERTE AUX INTRIGUES ET AUX CONVOITISES**

Mais qui ment ?

.....

Pourquoi insister sur le fait que la terre nourrit ?

.....

Que veut éviter Pétain ?

.....

Quel serait le fondement de l'économie française ?

.....

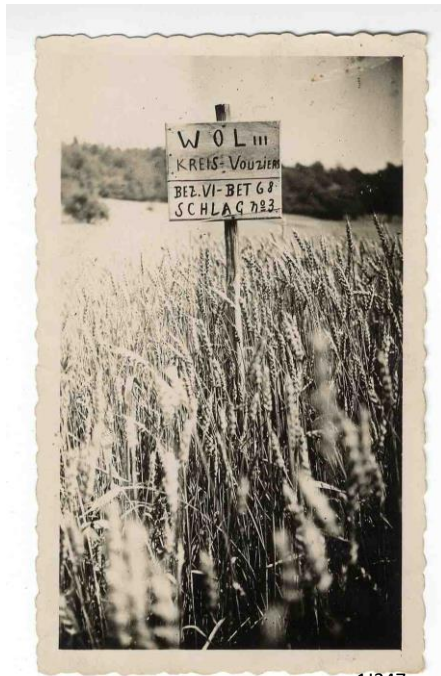
Quelle serait la famille idéale pour Pétain ?

Que révèle ce document sur la place accordée à la terre, à l'agriculture et à la famille dans le régime de Vichy ?

.....

.....

.....



11347

Photographie prise par René GILLET en 1942 (instituteur à Sommerance)

La situation dans les Ardennes est très particulière. Des terres sont exploitées par les Allemands : Après l'Exode, les Allemands n'autorisent pas les Ardennais et notamment les agriculteurs à rentrer. Dès le mois d'octobre, les terres dans la zone interdite sont confisquées par l'Ostland (société allemande) dont le but est de coloniser des terres agricoles. La **WOL** (Wirtschaftsoberleitung) organise la colonisation.



Plan des terres occupées par la WOL à Novy Chevrières
Zones hachurées en rouge : champs
Zones hachurées en bleu : prairies et pâtures

A l'aide du plan indique la proportion des terres exploitées dans le cadre de la WOL par rapport au territoire du village ?

Quel est le but de cette colonisation ?

Les Ardennes sont le département le plus sévèrement touché. Fin juin 1941, la moitié des terres ardennaises situées dans la zone interdite sont confisquées.

Des juifs, des prisonniers de guerre, des Polonais viennent travailler dans la WOL.

La famille



Décris l'affiche :

- Personnages :
-
- Accessoires et signification :
-
-
- Date :
- Commanditaire :

Quelle est l'image de la femme dans cette affiche ?

.....

Le modèle familial de Vichy est :

- Le père : chef de famille, au travail
- La mère : au foyer qui élève au moins 3 enfants

Ils sont soudés par un mariage qui dure.

Le régime multiplie les aides pour les familles nombreuses. (Nous sommes bien dans une politique nataliste.)

1W108

Une police

6 Juillet 1942.

JS/MD

LE PREFET DES ARDENNES
à la FELDKOMMANDANTUR (V) 684 - M.V. Gr.
CHARLEVILLE

OBJET :
Propagande
gaulliste.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître, en exécution de vos ins-
tructions du 20 Mai 1941, qu'au cours
du mois précédent aucune manifestation
de l'activité d'un parti "gaulliste"
n'a eu lieu dans le département.

Aucune distribution de tract
ne s'est produite. Seule, une pancarte
en carton portant une inscription
pro-gaulliste a été déposée sur le
monument aux morts de LONNY et vous
avez été avisé de la suite donnée à
cette affaire.

Les émissions radiophoniques
anglaises perdent de leur influence
sur l'état d'esprit de la population.

Aucun départ de volontaires
pour la dissidence n'a été signalé.

LE PREFET,

1W14_007

Par qui est rédigé ce rapport ?.....
A qui est-il destiné ?
Quel en est l'objet ?.....
Quels sont les différents faits observés ?

Des rapports réguliers sur la situation financière, sur la
propagande, sur le ravitaillement, le chômage, les réfugiés,
sont fournis par les maires des communes des Ardennes au
préfet qui les transmet ensuite à la Feldkommandantur.
La population est constamment surveillée.



Givet le 4 Mai 1944.

Copie

GC

Givier Charles

LE MAIRE DE LA VILLE DE GIVET
à Monsieur le Préfet des Ardennes
Cabinet du Préfet

En exécution des prescriptions de votre lettre du 3 MARS 1944, j'ai l'honneur de vous rendre compte que les Autorités Allemandes ont procédé aux arrestations suivantes:

Le Mercredi 3 Mai, dans la soirée, M. GIORLA Charles Paul, cimentier, né le 27 Juillet 1903 à Deluz (Doubs), nationalité française, demeurant 183 Cités de la soie; à GIVET.

Le Mercredi 3 Mai dans la soirée, M. ROLI Maurice, plombier, né le 1^o Juin 1924 à Piennes (M.M.), nationalité française, demeurant 103 Cités de la soie;

Dans la nuit du 3 au 4 Mai, M. SCALABRE Adrien, cafetier, né le 9 février 1888 à Amiens (Somme), nationalité française, demeurant à Givet rue des Trois Fourchettes, ancien Conseiller Municipal et qui appartenait avant-guerre au parti communiste;

Dans la nuit du 3 au 4 Mai, M. MINET Marcel, électricien, né le 7 Août 1907 à Givet, nationalité française, rue de Bon-Secours à Givet, travaillant aux usines Mélotte à Givet et son épouse M. MINET née Louise BOURGEOIS, sans profession, née le 19 Novembre 1905 à Givet, nationalité française, demeurant rue de Bon-Secours.

Au total cinq arrestations.

Je vous signale également que le 27 Avril à 11 h du matin, la feldgendarmarie a arrêté M. HENRY René, né à Givet le 27 Octobre 1921, nationalité française.

J'ignore les motifs de ces arrestations.

LE MAIRE,
Signé : DECIET.

1W41_001

Le 17/3/44 - 10 H.30 -

Visite de Me VIGNON

PIERRET, d'ANGEBOURT,
et GARVALHO, de REVIN, ont été condamnés à mort par le Tribunal militaire de CHARLEVILLE le 8 mars courant.

Avaient participé, avec DOUCET et LELONG, pour lesquels la disjonction a été obtenue, aux attentats commis à HAYBES et FUMAY en décembre dernier.

Recours en grâce obtenu par Me VIGNON.

Mme GAZANIERE, receveuse des P.T.T. de LAUNOIS, et Mme SAUVAGE, de la Préfecture, dirigés sur l'Allemagne sans jugement.

M. FONTAINE, de SEDAN, usine ROUSSEAU, relâché le 16/3/44

Mme Vve CARLOT, de CHARLEVILLE, transférée à La Prison allemande de LAON.

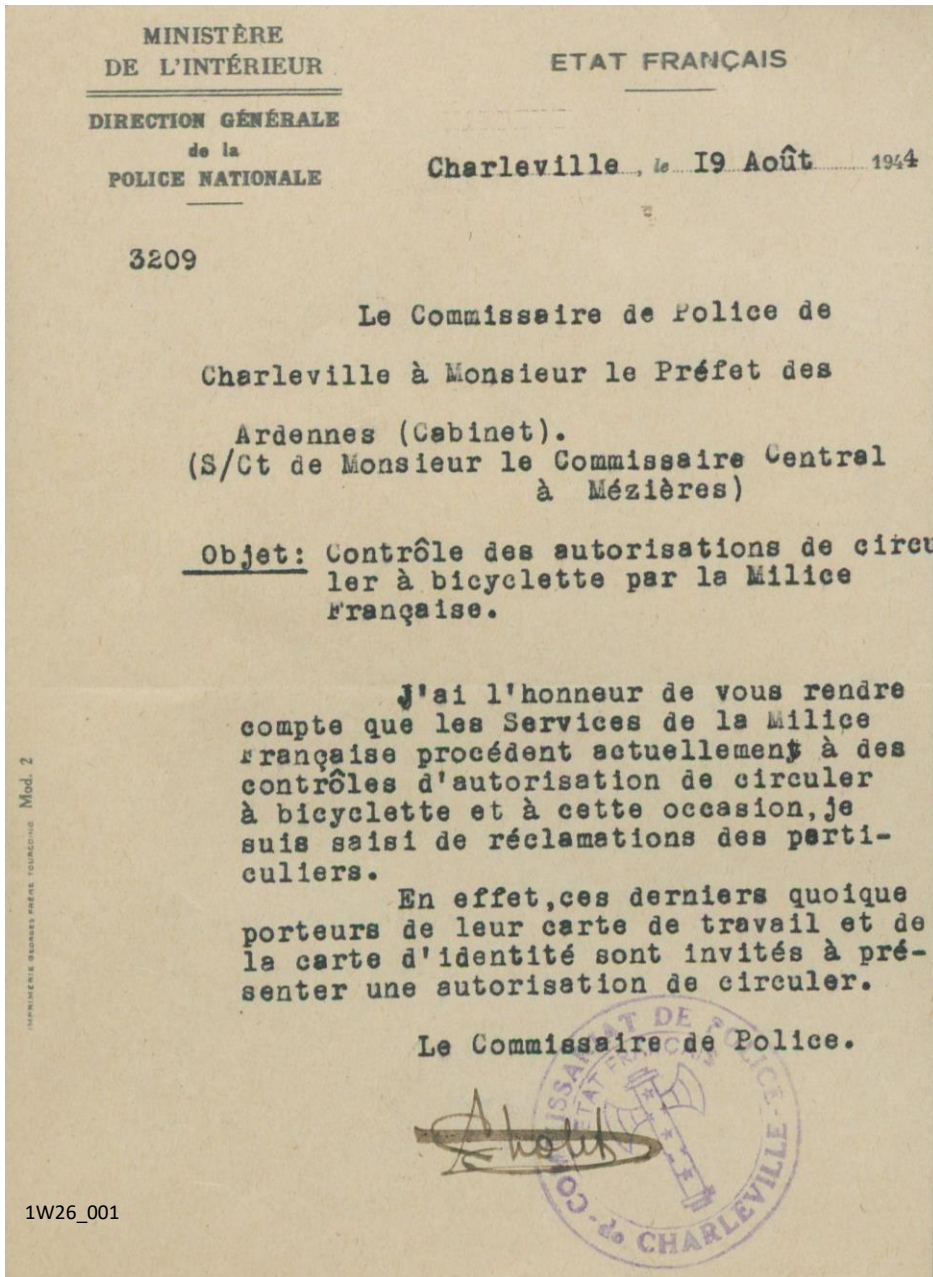
Pour TARDIF et ESCALON (ou ESPERANT) jugement toujours ajourné.

Gazagnaire 006

Par qui ces personnes sont-elles arrêtées ?

Connait-on les motifs de ces arrestations ?

Quelles sont les sanctions, si elles sont connues ?



Quel est l'objet de ce rapport ?

.....
Quelle est la date des faits ?

Qui a contrôlé les personnes circulant à bicyclettes ?
.....

La milice est créée en janvier 1943 en zone sud. Dirigée par Joseph Darnand, elle a pour missions principales de lutter contre les mouvements de résistance, de traquer les juifs et les réfractaires. Elle devient très vite une aide à la Gestapo.

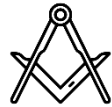
Elle n'est autorisée que tardivement par les Allemands en zone nord. Elle n'apparaît dans les Ardennes qu'en juin 1944 (dirigée par Henri Pelandre).



La propagande



Ce dessin est tiré d'un fascicule présentant
Relie les différents symboles à la population désignée



KARL
MARX

Population juive

Franc maçon

Communiste

Qui sont les deux personnages à terre ?

A gauche ?.....

Comment le reconnais-tu ?.....

A droite ?.....

Comment le reconnais-tu ?.....

Que souhaite le régime de Vichy ?.....

.....

L'antisémitisme

PRÉFECTURE
DES
ARDENNES
1^{re} DIVISION
2^e BUREAU
POLICE GÉNÉRALE

ÉTAT FRANÇAIS
N° 3760
Mézères, le 28 Août 1942

LE PREFET DES ARDENNES

Affaires Juives

à Monsieur le Commissaire de Police
de CHARLEVILLE.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me confirmer, par retour du courrier, la liste nominative des Juifs résidant dans votre Ville avant l'évacuation, avec l'indication précise de leur domicile, en distinguant si la maison qu'ils habitaient leur appartenait ou ne leur appartenait pas.

Dans ce dernier cas, il y aura lieu de préciser le nom et l'adresse du propriétaire, avec l'indication du logement occupé par le Juif (étage, etc...).

Vous voudrez bien indiquer également si l'appartement qu'ils habitaient avant l'évacuation est actuellement occupé par d'autres locataires, ou réquisitionné par les autorités allemandes.

POUR LE PREFET,
Le Chef de Division,

1W32_007

SOUS-PRÉFECTURE
DE
RETHEL
RETHEL, LE 9 Octobre 1942

ÉTAT FRANÇAIS
PREFECTURE
DES ARDENNES
9 OCT 1942

OBJET :
AFFAIRES
JUIVES

LE SOUS-PREFET de RETHEL

à Monsieur le PREFET des ARDENNES,

URGENT
CABINET

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un agent de la Gestapo vient de m'informer qu'il avait procédé aujourd'hui, à l'arrestation de deux familles juives:

CIMINSKI Ieko, et sa femme née EDELSON Rachela, de nationalité polonaise demeurant à Rethel. Leur fillette, âgée de 9 ans, malade, a été confiée à une voisine jusqu'à sa guérison et partagera ensuite le même sort,

LEVY Abraham, sa femme née GUTENMAN et leur fille DORA, demeurant à Vouziers,

en me demandant de transférer ces cinq personnes, de la Maison d'Arrêt de Rethel où elles sont actuellement incarcérées, au Camp de Concentration de Drancy (Seine et Oise) sous escorte de police française.

J'ai opposé à l'Agent allemand que l'Administration française n'avait pas à s'occuper des opérations policières allemandes, mais celui-ci m'a déclaré que je recevrais un ordre écrit de la SICHERHEITSPOLITZSI de Charleville et que je devrais prendre toutes mesures utiles pour y déférer rapidement, de départ devant s'effectuer dans les quarante-huit heures.

Mes services ne possédant pas de registre de réquisitions, je vous demanderais, au cas où cette formalité devrait être accomplie, de me faire parvenir les ordres de transport nécessaires à l'acheminement des cinq personnes désignées ci-dessus et de deux gendarmes composant l'escorte éventuelle.

Le Sous-Préfet,
et 1ère Division - 2ème Bureau)

1W33_005

D'après le 1^{er} document, que doivent établir les différentes communes des Ardennes ?

.....
Quel est le but de cette demande ?

.....
Quelles sont les noms des deux familles juives arrêtées en octobre 1942 ?.....

Pourquoi Hélène est-elle pas partie avec ses parents ?

.....
Où sont-elles incarcérées en France ?

.....
Par qui ont-elles été arrêtées ? Par qui seront-elles escortées ?

.....
Le 4 novembre ces familles sont déportées dans un convoi composé de 1000 personnes dont 639 sont gazées à leur arrivée.

Hélène est arrêtée lors des dernières rafles dans les Ardennes début janvier 1944. Elle est déportée à Auschwitz et gazée à son arrivée le 2 juin 1944.



Antisémitisme
Collaboration
STO
Milice
Personnalité
Propagande
Travail
Patrie
Culte
Autoritaire
Nationale
Police
Charte
Ardennes
Famille
Drapeau
Francisque
réactionnaire
Révolution